



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 29 AOUT 2014

Date de convocation : 18/08/2014

Date d'affichage : 02/09/2014

Nombre de conseillers :

En exercice	:	11
Présents	:	09
Procuration	:	00
Votant	:	09

L'an deux mil quatorze, le vingt neuf août, à dix neuf heures,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la
présidence de Monsieur Philippe PIOT, Maire.

Etaient présents : DUMET Gérard – SPINELLI Claude
TILLARD Christelle - LEQUY Norbert - BAYER Florent – BRIOT Jean-Paul
BARBIER Sylvain – GODART-BREUIL Angélique

Absents excusés : THISSE Jean-Claude – GROSSE Muriel

Absents non excusés : néant

Pouvoirs : néant

OBJET : Virements de crédits

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il n'y a pas de crédits ouverts au
chapitre 20 du budget principal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'effectuer les virements de crédits suivants :

- | | |
|--|---------|
| - Dépenses imprévues : article 020 : | - 150 € |
| - Groupements de collectivités : article 2041582 : | + 150 € |

VOTE : UNANIMITE

Exécutoire après envoi
En Préfecture le 02/09/2014
Et publication le 02/09/2014

Pour extrait conforme
Fait et délibéré le 29/08/2014
Le Maire
Philippe PIOT

« Ont signé au registre les membres présents »



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 29 AOUT 2014

Date de convocation : 18/08/2014

Date d'affichage : 02/09/2014

Nombre de conseillers :

En exercice	:	11
Présents	:	09
Procuration	:	00
Votant	:	09

L'an deux mil quatorze, le vingt neuf août, à dix neuf heures,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe PIOT, Maire.

Etaient présents : DUMET Gérard – SPINELLI Claude
TILLARD Christelle - LEQUY Norbert - BAYER Florent – BRIOT Jean-Paul
BARBIER Sylvain – GODART-BREUIL Angélique

Absents excusés : THISSE Jean-Claude – GROSSE Muriel

Absents non excusés : néant

Pouvoirs : néant

OBJET : Indemnités Receveur Municipal

Le Conseil Municipal :

- Vu l'article 97 de la loi N° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et liberté des communes, des départements, et des régions,
- Vu le décret N° 82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'état,
- Vu l'autorité interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

DECIDE :

- De demander le concours du receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable, définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983,
- D'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100% par an,
- Que cette indemnité sera allouée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité et sera attribué à Madame Alexandra BRUCKER, receveur municipal,
- De lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires au taux maximum

VOTE : UNANIMITE

Exécutoire après envoi
En Préfecture le 02/09/2014
Et publication le 02/09/2014

Pour extrait conforme
Fait et délibéré le 29/08/2014
Le Maire
Philippe PIOT

« Ont signé au registre les membres présents »



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 29 AOUT 2014

Date de convocation : 18/08/2014

Date d'affichage : 02/09/2014

Nombre de conseillers :

En exercice	:	11
Présents	:	09
Procuration	:	00
Votant	:	09

L'an deux mil quatorze, le vingt neuf août, à dix neuf heures,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe PIOT, Maire.

Etaient présents : DUMET Gérard – SPINELLI Claude
TILLARD Christelle - LEQUY Norbert - BAYER Florent – BRIOT Jean-Paul
BARBIER Sylvain – GODART-BREUIL Angélique

Absents excusés : THISSE Jean-Claude – GROSSE Muriel

Absents non excusés : néant

Pouvoirs : néant

OBJET : **Redevance URM**

En vertu des dispositions de l'article 4b) du cahier des charges de concession pour le service public du développement et de l'exploitation du réseau de distribution de l'électricité et de la fourniture d'énergie électrique aux tarifs réglementés, le concessionnaire est « tenu de s'acquitter auprès des communes de la concession des redevances dues en raison de l'occupation du domaine public par les ouvrages de distribution d'électricité conformément aux dispositions prévues à cet effet par la législation en vigueur ».

L'article R.2333-105 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit un montant forfaitaire annuel maximum en fonction de la population de la commune, la collectivité devant en fixer le montant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal fixe la redevance comme suit :

Population de la commune (RGP 2010) : 331

Valeur : 153 €

Indice cumulé de revalorisation pour 2014 : 1,2599

Montant maximal de la RODP pour 2014 : 195 €

VOTE : UNANIMITE

Exécutoire après envoi
En Préfecture le 02/09/2014
Et publication le 02/09/2014

Pour extrait conforme
Fait et délibéré le 29/08/2014
Le Maire
Philippe PIOT

« Ont signé au registre les membres présents »



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 29 AOUT 2014

Date de convocation : 18/08/2014

Date d'affichage : 02/09/2014

Nombre de conseillers :

En exercice	:	11
Présents	:	09
Procuration	:	00
Votant	:	09

L'an deux mil quatorze, le vingt neuf août, à dix neuf heures,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe PIOT, Maire.

Etaient présents : DUMET Gérard – SPINELLI Claude
TILLARD Christelle - LEQUY Norbert - BAYER Florent – BRIOT Jean-Paul
BARBIER Sylvain – GODART-BREUIL Angélique

Absents excusés : THISSE Jean-Claude – GROSSE Muriel

Absents non excusés : néant

Pouvoirs : néant

OBJET : Dotations de l'Etat – Soutien à l'action de l'AMF

Les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, risquent d'être massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros qui sera décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'Etat sont en effet appelés à diminuer :

- de 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017,
- soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017.

Dans ce contexte, le Bureau de l'AMF a souhaité, à l'unanimité, mener une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises. L'AMF, association pluraliste forte de ses 36.000 adhérents communaux et intercommunaux, a toujours tenu un discours responsable sur la nécessaire maîtrise des dépenses publiques ; aussi, elle n'en est que plus à l'aise pour dénoncer cette amputation de 30% de nos dotations. Quels que soient les efforts entrepris pour rationaliser, mutualiser et moderniser l'action publique locale, l'AMF prévient que les collectivités ne pourront pas absorber une contraction aussi violente de leurs ressources.

En effet, la seule alternative sera de procéder à des arbitrages douloureux affectant les services publics locaux et l'investissement du fait des contraintes qui limitent leurs leviers d'action (rigidité d'une partie des dépenses, transfert continu de charges de l'Etat, inflation des normes, niveau difficilement supportable pour nos concitoyens de la pression fiscale globale).

./...

La commune de SORBEY rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes et leurs intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société :

- elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le « bien vivreensemble » ;
- elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire ;
- enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.

La diminution drastique des ressources locales pénalisera à terme nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et pourrait fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

En outre, la commune de SORBÉY estime que les attaques récurrentes de certains médias contre les collectivités sont très souvent superficielles et injustes.

C'est pour toutes ces raisons que la commune de SORBÉY soutient les demandes de l'AMF :

- réexamen du plan de réduction des dotations de l'Etat,
- arrêt immédiat des transferts de charges et des mesures normatives, sources d'inflation de la dépense,
- réunion urgente d'une instance nationale de dialogue et de négociation pour remettre à plat les politiques publiques nationales et européennes impactant les budgets des collectivités locales

VOTE : 8 pour – 1 abstention

Exécutoire après envoi
En Préfecture le 02/09/2014
Et publication le 02/09/2014

Pour extrait conforme
Fait et délibéré le 29/08/2014
Le Maire
Philippe PIOT

« Ont signé au registre les membres présents »

2 rue de l'école, 57580 SORBÉY – tel : 0387644918 / 0971500096 – email : mairie.sorbey57@wanadoo.fr
<http://sorbey57.fr>



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 29 AOUT 2014

Date de convocation : 18/08/2014

Date d'affichage : 02/09/2014

Nombre de conseillers :

En exercice	:	11
Présents	:	09
Procuration	:	00
Votant	:	09

L'an deux mil quatorze, le vingt neuf août, à dix neuf heures,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe PIOT, Maire.

Etaient présents : DUMET Gérard – SPINELLI Claude
TILLARD Christelle - LEQUY Norbert - BAYER Florent – BRIOT Jean-Paul
BARBIER Sylvain – GODART-BREUIL Angélique

Absents excusés : THISSE Jean-Claude – GROSSE Muriel

Absents non excusés : néant

Pouvoirs : néant

OBJET : Projets de suppression d'arrêts en gare de SANRY/NIED

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal :

Suite à une réunion publique organisée conjointement par la SNCF et la Région Lorraine, il apparaît que seuls 2 arrêts dans chaque sens seraient maintenus en gare de SANRY sur NIED prochainement.

Le Conseil Municipal, constatant que de nombreux administrés utilisent chaque jour ce moyen de transport économique et écologique, demande avec insistance que soient maintenus les arrêts actuels en particulier ceux pour lesquels la fréquentation est régulière.

En effet, de nombreux administrés ont choisi leur lieu de résidence par rapport à la proximité de cette gare tant pour se rendre à leur travail que pour permettre à leurs enfants de rejoindre quotidiennement leur lieu d'études.

Par ailleurs, à l'heure de la mise en œuvre de la transition écologique et dans le cadre d'une politique de développement durable, il paraît aberrant d'envisager la suppression de transports collectifs qui, au contraire, devraient être renforcés.

VOTE : UNANIMITE

Exécutoire après envoi
En Préfecture le 02/09/2014
Et publication le 02/09/2014

Pour extrait conforme
Fait et délibéré le 29/08/2014
Le Maire
Philippe PIOT

« Ont signé au registre les membres présents »



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 29 AOUT 2014

Date de convocation : 18/08/2014

Date d'affichage : 02/09/2014

Nombre de conseillers :

En exercice : 11
Présents : 09
Procuration : 00
Votant : 09

L'an deux mil quatorze, le vingt neuf août, à dix neuf heures,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe PIOT, Maire.

Etaient présents : DUMET Gérard – SPINELLI Claude
TILLARD Christelle - LEQUY Norbert - BAYER Florent – BRIOT Jean-Paul
BARBIER Sylvain – GODART-BREUIL Angélique

Absents excusés : THISSE Jean-Claude – GROSSE Muriel

Absents non excusés : néant

Pouvoirs : néant

OBJET : Rythmes scolaires

Suite aux négociations menées avec le Conseil Général et l'Inspection Académique, le Conseil Municipal arrête les horaires suivants :

ECOLES	NIVEAUX	Horaires					
		LMJV Matin		LMJV Après midi		Mercredi	
SORBEY	CP-CE1	8:30	11:35	13:40	16:00	8:30	10:50
SANRY SUR NIED	PS-MS-GS	8:40	11:45	13:50	16:10	8:40	11:00
BAZONCOURT	CE2-CM1-CM2	8:45	11:50	13:55	16:15	8:45	11:05

Rythmes scolaires : périscolaire

Dans le cadre des nouveaux horaires scolaires, les Communes ont décidé de conserver un accueil périscolaire :

- ✓ le matin avant les cours dès 7 h30, (y compris le mercredi)
- ✓ le midi avec repas, (y compris le mercredi jusqu'à 14h)
- ✓ le soir après les cours jusqu'à 18 heures 30

Par ailleurs, il est mis en place pour ces mêmes Communes un accueil de loisirs le mercredi de 14h à 18h30.

Toutes ces activités auront lieu à la salle communale de SANRY sur NIED.

./...

Tarifs	Montant facturé 1 ^{er} enfant	Montant facturé à partir du 2 ^{ème} enfant
Périscolaire le matin	1,00 €	0,90 €
Cantine + garde	7,00 €	6,30 €

Périscolaire le soir	3,00 €	2,70 €
Forfait journée complète (hors mercredi)	10,00 €	9,00 €
Mercredi après midi	10€ par enfant Abonnement trimestriel tous les mercredis: 84€ Abonnement trimestriel 1 mercredi sur 2 : 48€	

Rythmes scolaires : demande d'aide financière à l'état

Conformément aux engagements gouvernementaux, l'article 125 de la loi de finances pour 2014 a prorogé les aides du fonds d'amorçage pour la réforme des rythmes scolaires pour l'année 2014-2015.

En conséquence, le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire de demander auprès de la délégation régionale de l'Agence de Services et de Paiement (ASP) à pouvoir bénéficier de ces aides.

VOTE : UNANIMITE

Exécutoire après envoi
En Préfecture le 02/09/2014
Et publication le 02/09/2014

Pour extrait conforme
Fait et délibéré le 29/08/2014
Le Maire
Philippe PIOT

« Ont signé au registre les membres présents »

2 rue de l'école, 57580 SORBÉY – tel : 0387644918 / 0971500096 – email : mairie.sorbey57@wanadoo.fr
<http://sorbey57.fr>



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 29 AOUT 2014

Date de convocation : 18/08/2014

Date d'affichage : 02/09/2014

Nombre de conseillers :

En exercice	:	11
Présents	:	09
Procuration	:	00
Votant	:	09

L'an deux mil quatorze, le vingt neuf août, à dix neuf heures,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe PIOT, Maire.

Etaient présents : DUMET Gérard – SPINELLI Claude
TILLARD Christelle - LEQUY Norbert - BAYER Florent – BRIOT Jean-Paul
BARBIER Sylvain –GODART-BREUIL Angélique

Absents excusés : THISSE Jean-Claude – GROSSE Muriel

Absents non excusés : néant

Pouvoirs : néant

OBJET : Convention Regroupement Scolaire

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du projet de convention établi entre les Communes de BAZONCOURT, SANRY/NIED et SORBEY.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte les termes de ladite convention, et autorise Monsieur le Maire à la signer.

VOTE : UNANIMITE

Exécutoire après envoi
En Préfecture le 02/09/2014
Et publication le 02/09/2014

Pour extrait conforme
Fait et délibéré le 29/08/2014
Le Maire
Philippe PIOT

« Ont signé au registre les membres présents »



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 29 AOUT 2014

Date de convocation : 18/08/2014

Date d'affichage : 02/09/2014

Nombre de conseillers :

En exercice	:	11
Présents	:	09
Procuration	:	00
Votant	:	09

L'an deux mil quatorze, le vingt neuf août, à dix neuf heures,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe PIOT, Maire.

Etaient présents : DUMET Gérard – SPINELLI Claude
TILLARD Christelle - LEQUY Norbert - BAYER Florent – BRIOT Jean-Paul
BARBIER Sylvain –GODART-BREUIL Angélique

Absents excusés : THISSE Jean-Claude – GROSSE Muriel

Absents non excusés : néant

Pouvoirs : néant

OBJET : Convention périscolaire

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du projet de convention établi entre les Communes de BAZONCOURT, SANRY/NIED et SORBÉY.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte les termes de ladite convention, et autorise Monsieur le Maire à la signer.

VOTE : UNANIMITE

Exécutoire après envoi
En Préfecture le 02/09/2014
Et publication le 02/09/2014

Pour extrait conforme
Fait et délibéré le 29/08/2014
Le Maire
Philippe PIOT

« Ont signé au registre les membres présents »

2 rue de l'école, 57580 SORBÉY – tel : 0387644918 / 0971500096 – email : mairie.sorbey57@wanadoo.fr
<http://sorbey57.fr>

**Mairie
de
SORBÉY**

N° 14.41



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 29 AOUT 2014

Date de convocation : 18/08/2014

Date d'affichage : 02/09/2014

Nombre de conseillers :

En exercice	:	11
Présents	:	09
Procuration	:	00
Votant	:	09

L'an deux mil quatorze, le vingt neuf août, à dix neuf heures,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe PIOT, Maire.

Etaient présents : DUMET Gérard – SPINELLI Claude
TILLARD Christelle - LEQUY Norbert - BAYER Florent – BRIOT Jean-Paul
BARBIER Sylvain – GODART-BREUIL Angélique

Absents excusés : THISSE Jean-Claude – GROSSE Muriel

Absents non excusés : néant

Pouvoirs : néant

OBJET : **Modification contrat agent d'entretien**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la mise en place des nouveaux rythmes scolaires pour la rentrée de septembre 2014.

Il a donc été proposé à Madame WENK Marie Paule, préposée à l'entretien des bâtiments communaux une modification de son temps de travail.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Propose l'augmentation de 3,50 heures par semaine pour Madame WENK Marie-Paule, soit un total de 11,50 heures (11,5/35^e) à compter du 1^{er} septembre 2014
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant au contrat correspondant.

VOTE : UNANIMITE

Exécutoire après envoi
En Préfecture le 02/09/2014
Et publication le 02/09/2014

Pour extrait conforme
Fait et délibéré le 29/08/2014
Le Maire
Philippe PIOT

« Ont signé au registre les membres présents »

2 rue de l'école, 57580 SORBÉY – tel : 0387644918 / 0971500096 – email : mairie.sorbey57@wanadoo.fr
<http://sorbey57.fr>

**Mairie
de
SORBÉY**

N° 14.42.



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 29 AOUT 2014

Date de convocation : 18/08/2014

Date d'affichage : 02/09/2014

Nombre de conseillers :

En exercice	:	11
Présents	:	09
Procuration	:	00
Votant	:	09

L'an deux mil quatorze, le vingt neuf août, à dix neuf heures,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe PIOT, Maire.

Etaient présents : DUMET Gérard – SPINELLI Claude
TILLARD Christelle - LEQUY Norbert - BAYER Florent – BRIOT Jean-Paul
BARBIER Sylvain – GODART-BREUIL Angélique

Absents excusés : THISSE Jean-Claude – GROSSE Muriel

Absents non excusés : néant

Pouvoirs : néant

OBJET : **Renouvellement contrat agent technique**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'agent des services techniques peut, à la date du 1^{er} novembre 2014, prétendre à un CDI, justifiant d'une durée d'emploi de 6 ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide que le poste d'agent des services techniques est transformé en contrat à durée indéterminée à compter du 1^{er} novembre 2014, conformément à la loi N°2005-843 du 26 juillet 2005 ;
- Décide de transformer la rémunération du poste d'agent des services techniques comme suit :
Indice brut 340 , indice majoré 321 ;
- Charge Monsieur le Maire d'établir le contrat correspondant avec Monsieur Pierre ARENDT.

VOTE : UNANIMITE

Exécutoire après envoi
En Préfecture le 02/09/2014
Et publication le 02/09/2014

Pour extrait conforme
Fait et délibéré le 29/08/2014
Le Maire
Philippe PIOT

« Ont signé au registre les membres présents »

2 rue de l'école, 57580 SORBÉY – tel : 0387644918 / 0971500096 – email : mairie.sorbey57@wanadoo.fr
<http://sorbey57.fr>

**Mairie
de
SORBÉY**

N° 14.43.



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 29 AOUT 2014

Date de convocation : 18/08/2014

Date d'affichage : 02/09/2014

Nombre de conseillers :

En exercice	:	11
Présents	:	09
Procuration	:	00
Votant	:	09

L'an deux mil quatorze, le vingt neuf août, à dix neuf heures,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe PIOT, Maire.

Etaient présents : DUMET Gérard – SPINELLI Claude
TILLARD Christelle - LEQUY Norbert - BAYER Florent – BRIOT Jean-Paul
BARBIER Sylvain – GODART-BREUIL Angélique

Absents excusés : THISSE Jean-Claude – GROSSE Muriel

Absents non excusés : néant

Pouvoirs : néant

OBJET : Travaux de voirie – Demande de subvention au titre des amendes de police

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de travaux de voirie et espaces verts rue de la Fontaine, impasse du Cugnot et rue du Moulin.

Selon le devis de l'entreprise MULLER TP, le montant de ces travaux s'élève à 110 000 € HT, (132 000 € TTC) et sont inscrits au budget 2014.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal sollicite une subvention au titre des amendes de police pour la partie parking et espaces verts, pour aider au financement de ce projet.

VOTE : UNANIMITE

Exécutoire après envoi
En Préfecture le 02/09/2014
Et publication le 02/09/2014

Pour extrait conforme
Fait et délibéré le 29/08/2014
Le Maire
Philippe PIOT

« Ont signé au registre les membres présents »

2 rue de l'école, 57580 SORBÉY – tel : 0387644918 / 0971500096 – email : mairie.sorbey57@wanadoo.fr
<http://sorbey57.fr>



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 29 AOUT 2014

Date de convocation : 18/08/2014

Date d'affichage : 02/09/2014

Nombre de conseillers :

En exercice	:	11
Présents	:	09
Procuration	:	00
Votant	:	09

L'an deux mil quatorze, le vingt neuf août, à dix neuf heures,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe PIOT, Maire.

Etaient présents : DUMET Gérard – SPINELLI Claude
TILLARD Christelle - LEQUY Norbert - BAYER Florent – BRIOT Jean-Paul
BARBIER Sylvain – GODART-BREUIL Angélique

Absents excusés : THISSE Jean-Claude – GROSSE Muriel

Absents non excusés : néant

Pouvoirs : néant

OBJET : Chasse 2015/2024 – Création commission consultative et commission de location

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le renouvellement des baux de chasse au début de l'année 2015.

Après en avoir délibéré :

Le Conseil Municipal vote et désigne comme membres de la commission consultative de chasse et comme membres de la commission de location :

- Monsieur BAYER Florent
- Monsieur BARBIER Sylvain

VOTE : UNANIMITE

Exécutoire après envoi
En Préfecture le 02/09/2014
Et publication le 02/09/2014

Pour extrait conforme
Fait et délibéré le 29/08/2014
Le Maire
Philippe PIOT

« Ont signé au registre les membres présents »



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 29 AOUT 2014

Date de convocation : 18/08/2014

Date d'affichage : 02/09/2014

Nombre de conseillers :

En exercice	:	11
Présents	:	09
Procuration	:	00
Votant	:	09

L'an deux mil quatorze, le vingt neuf août, à dix neuf heures,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe PIOT, Maire.

Etaient présents : DUMET Gérard – SPINELLI Claude
TILLARD Christelle - LEQUY Norbert - BAYER Florent – BRIOT Jean-Paul
BARBIER Sylvain – GODART-BREUIL Angélique

Absents excusés : THISSE Jean-Claude – GROSSE Muriel

Absents non excusés : néant

Pouvoirs : néant

OBJET : Chasse 2015/2024 – convention de gré à gré

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'actuel locataire de la chasse souhaite renouveler le bail de gré à gré, pour les années 2015/2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable, sous réserves de validation du dossier de l'actuel locataire par la commission consultative de la chasse.

VOTE : UNANIMITE

Exécutoire après envoi
En Préfecture le 02/09/2014
Et publication le 02/09/2014

Pour extrait conforme
Fait et délibéré le 29/08/2014
Le Maire
Philippe PIOT

« Ont signé au registre les membres présents »



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 29 AOUT 2014

Date de convocation : 18/08/2014

Date d'affichage : 02/09/2014

Nombre de conseillers :

En exercice	:	11
Présents	:	09
Procuration	:	00
Votant	:	09

L'an deux mil quatorze, le vingt neuf août, à dix neuf heures,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la
présidence de Monsieur Philippe PIOT, Maire.

Etaient présents : DUMET Gérard – SPINELLI Claude
TILLARD Christelle - LEQUY Norbert - BAYER Florent – BRIOT Jean-Paul
BARBIER Sylvain –GODART-BREUIL Angélique

Absents excusés : THISSE Jean-Claude – GROSSE Muriel

Absents non excusés : néant

Pouvoirs : néant

OBJET : Fêtes de fin d'année

A l'occasion des fêtes de fin d'année, le Conseil Municipal décide :

Téléthon

Organisation de la manifestation en association avec Sorbey Loisirs

Vœux du Maire - Maisons fleuries

Une cérémonie des vœux sera organisée en début d'année, et à cette occasion seront remerciés les
villageois qui s'investissent dans le fleurissement de leur maison.

Une récompense sera offerte aux lauréats.

A l'occasion de cette cérémonie seront également accueillis les nouveaux habitants.

Noël des enfants

Sont concernés tous les enfants, jusqu'au moment où ils quittent l'enseignement élémentaire.

Chacun d'eux recevra un colis de Noël, et les parents seront invités à partager le verre de l'amitié.

Anciens de la Commune

La municipalité décide de ne plus offrir de cadeaux, mais les anciens de la Commune seront conviés à
partager un repas. Sont concernés toutes les personnes âgées de 60 ans et plus.

VOTE : UNANIMITE

Exécutoire après envoi
En Préfecture le 02/09/2014
Et publication le 02/09/2014

Pour extrait conforme
Fait et délibéré le 29/08/2014
Le Maire
Philippe PIOT

« Ont signé au registre les membres présents »